

La lettre de l'UFR

N°22

Janvier 2023



EDITO



Christophe Couderc
Secrétaire Général de l'UFR

L'année 2022 a été encore marquée par la poursuite de la crise sanitaire et sociale, la réalité de la guerre sur notre continent... ! Plus que jamais les valeurs de paix, de solidarité, de fraternité, d'égalité, de justice sociale sont à défendre, à promouvoir, à conquérir...

Que 2023 nous permette collectivement de progresser en cela ! Santé, bonheur, épanouissement individuel et collectif et la Paix sont les vœux que je souhaite vous adresser en nom et celui du bureau de l'UFR/ que le bureau de l' UFR souhaite vous adresser.

2023 sera également, sans aucun doute une année de luttes sociales pour le droit de vivre dignement, celui de profiter de sa retraite en bonne santé, l'augmentation des pensions de retraites, pour défense de nos conquits sociaux...

**Meilleurs vœux à vous et vos proches.
Une bonne et heureuse année !**

«Tout est toujours impossible jusqu'à ce qu'on le fasse »
Nelson Mandela

Sommaire :

- P 1 : Edito
- P 2 : Revalorisation du RAFP
- P 3 : Réforme des retraites
- P 5 : L'arnaque de la réforme des retraites
- P 8 : CNRACL - Conseil d'administration
- P 9 : Aides du FAS (1)
- P10 : Vœux de l'UCR
- P12 : Vie Nouvelle - tarifs 2023
- P13 : La fin du timbre rouge
- P14 : Tract 31 janvier
- P16 : IHS fédéral - tarifs 2023

Meilleurs vœux

2023

**Organisés, déterminés,
nos syndicats à l'offensive!**

15 euros de l'heure	32 heures par semaine	60 ans pour ma retraite
----------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

fédération
des services
publics

la
cgt

Revalorisation des valeurs des points RAFFP 2023

Dans un contexte politique et économique très difficile, les négociations de la valeur du point d'achat et de celle du point de service étaient particulièrement sous tension.

La CGT faisait monter la pression au Conseil d'Administration, dès septembre, en relevant que contrairement aux régimes de retraite de base et à celui de l'Ircantec, aucune revalorisation n'avait été accordée en cours d'année, malgré l'inflation galopante. Comme le Charte de fonctionnement ne prévoyait qu'une seule revalorisation annuelle au 1^{er} janvier, nous demandions la révision de la Charte.

Ce fut ensuite un travail en direction des 7 autres organisations syndicales (CFDT, FO, SUD, UNSA, FAFP, CGC, FSU) pour les persuader d'être des plus exigeants, compte tenu de l'excellente trésorerie de l'établissement, qui alimente principalement la spéculation financière.

Le RAFFP, rappelons-le, a été créé en 2005 dans le contexte de la réforme des retraites Fillon de 2003 à la demande de la CFDT suivie comme à l'accoutumée par les syndicats réformistes, contre l'avis de la CGT et de quelques autres O.S.. La CFDT le considère dès lors comme son bébé et défend davantage l'établissement que les cotisants, cela est clair.

Ce régime dit « par répartition en capitalisation provisionnée non garanti » ne fonctionne en fait que comme un fonds de pension, certes avec des syndicats au Conseil d'Administration qui tentent d'habiller la mariée de quelques vertus sociales.

Dans ce contexte, le premier objectif de l'organisme est de protéger les placements et provisions qui s'élèvent à environ 40 milliards d'euros.

Nous abordons donc le cycle de négociation dans une période d'inflation, de baisse boursière, de craintes guerrières, d'instabilités mondiales et tout cela sous réchauffement climatique. Mazette ! ils n'ont même pas mentionné que le roubaisien Arnaud Lagardère, après avoir liquidé le textile de la région, est devenu le plus riche du monde...

La CGT a insisté pour qu'une intersyndicale se tienne la veille du C.A. du 15 décembre uniquement sur la discussion de la revalorisation et des paramètres techniques de la Charte. Didier Louvet représentait la CGT des 3 versants de la Fonction Publique. Le commissaire au gouvernement nous avait informés préalablement, qu'après discussion avec la direction de l'Etablissement, il y aurait véto de l'Etat pour toute demande supérieure à 5,4%. Quoiqu'il en soit et après moult arguments et interventions, l'intersyndicales se mit d'accord pour une demande à 6%. La CGT, isolée, appuyait pour 6,2% mais le niveau de 6% en intersyndicale était correct, y compris qu'elle acceptait d'autres revendications dont celle de la révision de la charte.

En plénière dès le lendemain, la pression fut mise sur l'intersyndicale avec néanmoins 2 avancées :

1. Revalorisation de 5,4 à 5,7 sans véto du gouvernement
2. Révision de la Charte pour permettre d'éventuelles revalorisations en cours d'année.

La CFDT s'engouffre la première pour accepter et souligner l'avancée.

Le front syndical uni s'effrite et la CGT ne votera pas l'accord mais prend acte que cette augmentation est quand même la plus forte obtenue par rapport à tout ce qui a été accordé par tous les autres régimes de retraite.

+5,7% et révision de la Charte de l'ERAFFP en 2023 même dans ce contexte collectif sont bien à mettre au crédit de nos administrateurs CGT

Réforme des retraites

MACRON ET LE GOUVERNEMENT NOUS ATTAQUENT TOUTES ET TOUS

Grâce aux mobilisations de décembre 2019 et janvier 2020, E. Macron n'a pas pu aller au bout de sa réforme des retraites visant à la mise en place d'un système à point. Il n'abandonne pas et revient avec une réforme paramétrique mais dont la finalité reste identique pour les travailleur-ses : travailler plus pour gagner moins...

Comme en 2019, il n'y a pas d'urgence à réformer.

Le gouvernement ne peut toujours pas défendre une réforme en expliquant qu'elle viendrait sauver un système en déficit car comme en 2019, il n'y a pas de problématique de financement à court et moyen terme selon toutes les projections existantes du Conseil d'orientation des retraites (COR). Le système de retraite n'est pas déficitaire et a même montré toute sa solidité à travers la crise du Covid-19, durant laquelle il n'y a eu aucune baisse de pension.

Il n'y a donc aucune urgence à réformer – sauf pour améliorer les droits des actuel-les et futur-es retraité-es sur la base des propositions CGT.

Comme en 2019, l'objectif de cette réforme est simple : travailler toujours plus pour un niveau de pension en constante baisse.

Génération	Âge de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

En 2019, le projet de système de retraite à points allait amener progressivement chaque salarié-e à reculer son départ à la retraite à 64, 65, 66 ans... la réforme actuelle, qui rentrerait en vigueur dès l'été 2023 selon E. Macron, imposerait de la même manière un report progressif de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 65 ans (génération 1969).

REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE :

- c'est allonger la période de précarité comprise actuellement entre 58 et 62 ans durant laquelle 20 % des travailleur-ses sont exclu-es de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité...);
- c'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, invalides... et déplacer les besoins en financement de la retraite vers ces autres risques (pour un euro en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques);
- c'est diminuer les chances d'arriver à la retraite en bonne santé;
- c'est, pour un grand nombre de travailleur-ses, la perspective de travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions, avec un impact sur leur santé en tant que salarié-es et futur-es retraité-es;
- c'est la remise en question du principe que la retraite est un deuxième temps de la vie. Les travailleur-ses ont participé à la production, à la richesse du pays et ont droit à cette nouvelle période de leur vie. Ce n'est pas parce qu'elles et ils ne produisent plus qu'elles et ils ne sont plus utiles. Elles et ils participent à des associations, consomment... servent donc la société.
- c'est l'assurance d'avoir une retraite plus courte !

Comme en 2019 avec le système à points, le recul progressif de l'âge départ à la retraite aurait pour conséquence une baisse des pensions

En poussant de plus en plus de salarié-es à partir sans avoir une carrière complète (quarante-trois ans de cotisation) ni une pension à taux plein.

Cette réforme, comme la précédente, ouvre la retraite aux systèmes par capitalisation reconnus inégalitaires, coûteux et à risques.

Comme en 2019 avec le système à point, cette réforme est une remise en cause des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité en particulier.

Pour le gouvernement, peu importe la pénibilité du métier, l'usure professionnelle et leurs conséquences sur l'espérance de vie des travailleur-ses, il faut à tout prix que tout le monde parte le plus tard possible à la retraite. C'est une des principales raisons de l'acharnement de ce gouvernement comme du précédent à faire disparaître les régimes spéciaux dont le système de retraite vient compenser la pénibilité des métiers par des départs anticipés.

Pour le gouvernement, la réponse à la pénibilité reste le compte de prévention professionnelle (C2P) qui, comme son nom l'indique, n'est pas dédié à la retraite. Il s'agit d'un compte qui individualise les droits des salarié-es avec comme premier objectif le reclassement professionnel et non des départs anticipés. Très peu de salarié-es en bénéficient car les critères de pénibilité pour ouvrir un compte sont excessivement réduits.

Par exemple : la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ne sont pas considérés comme des critères de pénibilités qui permettent d'ouvrir un compte !

Comme en 2019, il y a danger pour les éléments de solidarité, c'est-à-dire les périodes d'aléas de la ...

...vie ou d'inactivités subies (maladie, maternité, invalidité, chômage) qui sont prises en compte dans le système de retraite actuel. Sous couvert de créer de nouveaux droits qui ne sont pas, à ce jour, définis par le gouvernement, la réforme remettrait en question par exemple la majoration de durée d'assurance (MDA) qui permet d'acquérir huit trimestres par enfant, ce qui a un impact considérable pour la carrière – en particulier pour les femmes.

POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- abandonner cette réforme ;
- un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.

Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens •
J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Tél. :

Bulletin à retourner à UFR CGT - 263 rue de Paris - case 547 93515 Montreuil - ou à remettre à un(e) militant(e) CGT. ufr@fdsp.cgt.fr



L'arnaque de la réforme des retraites.

Plus le mensonge est gros, plus il est répété, plus il est cru ! Voilà la conviction du gouvernement Macron/Borne/Le Maire qui appuie toute sa stratégie sur ce postulat.

Il en est ainsi pour le bobard sur les retraites qui se distille peu à peu, puis se transforme d'un léger déficit en chaos imminent si nous n'acceptons pas le remède. Les supers menteurs se posent alors en sauveurs avec une recette bien aigre qu'ils adoucissent avec des termes positifs, de justice et d'équité.

Ils la rabâchent en boucle pour mieux nous enfoncer le clou.

Mais rien de nouveau, juste une fixation capitaliste de vous faire toujours travailler plus et de vous payer toujours moins pour gonfler leur patrimoine

« Cette réforme est la seule option pour SAUVER notre système de retraite par répartition » clament les membres du gouvernement.

Fichtre ! Ça donne des frissons...mais il y a 4 ans, ce sont les mêmes qui voulaient le foutre en l'air et le remplacer par un régime universel par points.

De qui se moquent-ils ?

Notre fédération vous propose de démonter point par point ce tissu de mensonges au travers d'une suite d'argumentaires.

Ce projet de réforme n'est pas utile, ni juste, ni urgent.

Il ne va pas améliorer le pouvoir d'achat des retraités les plus pauvres.

Il n'y a rien de nouveau dans les discours pour cette 8^{ème} réforme des retraites depuis 1993 :

La réforme proposée n'est en fait qu'une version remixée de celle de Fillon en 2003.

Projet de loi Fillon 3 juin 2003, extraits de sa déclaration : « Je vous présente la première réforme globale de notre système de retraite. Nos partenaires européens s'y sont déjà attelés. Le statu quo est impossible, il menacerait gravement notre système...en sanctionnant...les plus modestes. Les premières difficultés apparaîtront en 2006. En 2040 un français sur 3 aura plus de 60 ans...Notre nation est-elle réfractaire à toute réforme d'envergure ? C'est notre modèle social et républicain qui est défié. **Cette réforme est juste et équitable, mar-**

quée par des avancées sociales, un choix de société, celui de la solidarité et de la répartition. Cette réforme fera du système français l'un des plus généreux et des plus solidaires d'Europe... blablabla... »

On y retrouve les mêmes caractéristiques (allongement de la durée, recul du départ, alignement public/privé, ...), le même vocabulaire (équité, justice, le plus généreux,...) les mêmes améliorations (les petites retraites à 85% du SMIC, prise en compte des carrières longues et pénibilité,... ;

Ils ont fait les mêmes écoles

Ils ont les mêmes costards

Ils font les mêmes réformes

Ce sont les mêmes menteurs tragédiens !

Ce projet de réforme n'est pas utile. Il n'y a pas d'urgence financière et l'espérance de vie ne la justifie pas :

Le gouvernement dramatise le tableau grâce à des projections de déficits.

De quoi parle-t-on ?

On a les résultats que l'on recherche en fonction des hypothèses que l'on s'impose...et nous avons là, une fumisterie permanente.

Dans le rapport annuel du COR – Juin 2021, nous pouvons lire :

« Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. A partir de 2030 et jusqu'au début des années 2060, la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait dans tous les scénarios mais avec une amplitude variable entre eux.

A l'horizon 2070, la part des dépenses de retraite serait même inférieure à celle constatée en 2019, avant-crise, dans tous les scénarios, en lien notamment avec la révision à la baisse des gains d'espérance de vie sur toute la période de projection selon les prévisions du Conseil. Ces scénarios, dont aucun n'est privilégié, ne constituent pas une prévision mais sont des bases pour éclairer les débats en tenant compte de gains de productivité du travail à long terme (entre +1,0 % et 1,8 %), du taux de chômage, de la fécondité, de l'espérance de vie et des flux de migration.

Autant d'hypothèses qui s'avèrent toujours fausses ... C'est ainsi qu'en 2010 le COR prévoyait un déficit abyssal en 2020 de 50 milliards, alors que malgré les confinements successifs, il n'aura été que de 18 milliards. Le déficit envisagé à 20 milliards pour 2022 s'est finalement traduit par un excédent de 3,2 milliards.

Le fait que les dépenses de retraite soient à législation constante amenées à décroître à terme **en pourcentage du PIB**, et donc maîtrisées, est un constat qui n'emporte toutefois **aucune appréciation politique** sur le niveau actuel ou futur de ces dépenses. Selon les préférences politiques et les priorités qu'on souhaite assigner aux finances publiques, il est parfaitement légitime de défendre que ces niveaux sont trop ou pas assez élevés (sic !)

Pour des raisons différentes et diamétralement opposées à nos conceptions, l'institut de droite très libéral Molinari déclare que les prévisions du COR sont fausses depuis 20 ans, comme quoi, les interprétations peuvent être multiples.

Nous comprenons avec ces quelques explications que toute les élucubrations sont permises et contestables. Nos gouvernements s'appuient donc toujours sur des prévisions éloignées invérifiables :

Fillon s'appuyait sur des estimations à l'horizon 2040 avec urgence pour 2006

Macron se porte à 2070 avec urgence avant 2030.

Il vous suffit de manipuler les paramètres pour prédire des déficits comme nos dirigeants le font.

'Vous surevaluez le taux de chômage, vous sous-évaluez le taux de croissance, vous faites des gains d'espérance de vie en maintenant les moribonds sous perfusion et vous obtenez un satané déficit.'

A ce propos, Nous apprenions à l'école que l'espérance de vie se mesure de la naissance à la mort.

Sauf que depuis quelques années celle-ci stagne et a même régressé en 2020. Elle régresse depuis 14 ans aux Etats-Unis et un peu partout dans le monde.

Alors pour calculer les déficits en matière de retraite, les règles du jeu sont modifiées :

On nous présente des prévisions avec l'espérance de vie à compter de 60 ans avec des horizons 2040, puis 2070, bientôt 2100... Foutaises que ces calculs... Faut-il leur rappeler les décès prématurés inattendus du Covid, des fortes gripes, des canicules successives et de la malbouffe ? 95000 décès supplémentaires par an ?

Comme les chiffres sont encore trop favorables, on change les curseurs et les tableaux pointent l'espérance de vie à partir de 62 ans, âge théorique pour lequel des retraites devraient être versées.

Mais la mariée n'est pas encore assez belle pour que l'opinion épouse la réforme, alors désormais les scénarii se basent sur l'espérance de vie à partir de 65 ans. Quand vous ne prenez plus en compte tous ceux déjà morts, certes, la moyenne d'espérance de vie augmente. Si vous la prenez à 100 ans, vous pourriez certainement prétendre respirer jusqu'à 105 ans. ABSURDE !

Mais efficace pour justifier leur stratégie capitaliste.

Reste à Macron, alias ex associé gérant de la banque ROTHSCHILD, à empêcher tout ruissellement d'une quelconque pépite sous les ponts d'or que les PDG et actionnaires des entreprises du CAC 40 se construisent.

Il ne touchera pas à la suppression de l'ISF, ni à la FLAT TAX, ni à la **répartition des profits des géants du CAC 40 qui atteint 80.1 Milliards** en 2022 dont 56,8 milliards de dividendes pour les actionnaires (le double de 2020), tandis que les fonctionnaires ont obtenu seulement 3,5% d'augmentation du point d'indice, loin sous l'inflation.

Aucune remise en question des **aides aux entreprises sans contrôle ni condition** pour un montant de 75 milliards en 2022, **200 milliards sur 3 ans.**

En comparaison de ces sommes astronomiques, le déficit des retraites ne devrait représenter que 12 milliards en 2030 !!!

Le déficit total de la France est de 3000 milliards et coûte 51 milliards par an d'intérêts versés aux investisseurs (dont la banque Rothschild). L'Europe oblige les états à s'endetter chez les investisseurs.

Il est évident que cette réforme est donc dogmatique et imposée par les investisseurs européens pour améliorer la rentabilité de leurs capitaux à moyens termes.

Il n'y a donc pas d'urgence, ni de nécessité financière et les projections budgétaires doivent être réactualisées à l'aune de la stagnation de l'espérance de vie, d'autant que celle-ci reste faible pour l'espérance de vie en bonne santé (64 ans à peine pour les hommes et bien moins pour les ouvriers).

Cette réforme serait une avancée sociale pour les retraités modestes !

Mais comment oser formuler une telle arnaque !

La retraite à 85% du SMIC n'est pas une avancée !

Nous l'affirmons !

Cette promesse fut formulée par François Fillon (encore lui) lors de sa réforme en 2003. Cela fait 20 ans et elle n'a toujours pas été mise en œuvre.

Si le minimum contributif (MICO), c'est ainsi que s'appelle le minimum de retraite pour une carrière complète dans le privé, et le (MIGA) minimum garanti dans le public, atteignent les 1200 euros, ce montant sera brut et ne fera que compenser les hausses prévues par l'inflation. 1200 euros s'entend en « brut » et de ce montant seront déduits des prélèvements comme la CSG, dont le taux dépend des revenus du foyer.

85% du SMIC équivaut à peu près à 1150 euros aujourd'hui. D'ici l'application de la loi et compte tenu de la forte inflation attendue début 2023, ce sera environ 1200 euros. Quel coup de pouce alors ? N'oublions pas que la carrière complète nécessitera 2 années supplémentaires, toute la carrière payée au SMIC. C'est cher payer de devoir travailler et s'user 2 ans de plus pour recevoir une retraite de pauvre.

Cette disposition ne s'appliquera d'ailleurs pas aux 700 000 retraités qui n'ont pas de carrière complète, souvent des femmes qui resteront très pauvres, il n'y a pas de changement pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Pour rappel, le seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian des français, correspond à 1 120 euros par mois pour une personne seule, c'est-à-dire proche du montant minimum après une vie de labeur.

Juste, équitable, favorable aux femmes, répètent en boucle ces bonimenteurs gouvernementaux, programmés comme des orgues de barbarie. Ils n'ont même pas de honte ! 80 milliards pour une poignée d'actionnaires, 1200 euros brut pour les retraités qui auront au moins 43 ans de carrière. Jupiter ! Tu t'es trompé dans tes calculs...

En 2019, Macron promettait le minimum de retraite (toujours en remplissant les mêmes conditions) à 1000 euros, 1100 en 2021, on atteindra presque 1200 fin 2023 alors que le panier de la ménagère flambe depuis 2 ans.

Quid pour les retraités actuels ?

Lorsque la réforme a été présentée, la Première ministre a mentionné les futurs retraités. Elle a également précisé que l'exécutif avait décidé d'inclure les retraités actuels mais à ce jour cette modification n'est pas financée. Etendue aux retraités actuels, cela concernera « 1,8 million de personnes ».

Dans nos prochains argumentaires : arnaque pour les femmes, carrière longue, pénibilité, invalidité...

D.Louvet

3/3



HARO SUR LE FONDS D'ACTION SOCIALE, ET LES RETRAITÉS EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

La situation financière de notre caisse de retraite est très préoccupante ; le déficit ne cesse de croître : 1 993 Millions d'€ prévu fin 2022, 2 912 Millions d'€ fin 2023 et plus encore les années suivantes. Les réserves de notre caisse suivent ce même déficit...et, de nombreux établissements hospitaliers ainsi que quelques collectivités territoriales peinent à régler les contributions.

Le paiement de la compensation ne fait qu'augmenter ce déficit.

LE FONDS D'ACTION SOCIALE

En 2021, le budget du FAS de 130 M€ imposé par le Gouvernement a été dépassé de 17,4 M€ ; Par la prise en compte du RFR, l'augmentation des aides et des barèmes ce dépassement a été bénéfique pour les pensionné.es en difficulté financière.

Pour 2022, ce dépassement a amputé d'autant le budget ce qui a obligé les administrateurs à suspendre et annuler certaines aides :

- CESU Vie pratique
- Aides liées à la mobilité durable, à la transition écologique et énergétique sauf l'équipement de chauffage qui devient une aide « régulière » accompagnée d'un nouveau barème dégressif en fonction des ressources des retraité.es,
- Aide au déménagement,
- Téléassistance
- Aide mutuelle
- Aide en hébergement en établissement

D'autres aides ont été modifiées :

- Aide équipement ménager plafonnée à 500 € et Aide frais médicaux traitée dans le cadre des secours exceptionnels.
- Pour les retraité.es dont le taux FAS est égal ou supérieur à 80 %, l'aide à l'amélioration de l'habitat est fixée au maximum à 5 000 € et celle à l'adaptation de l'habitat à 10 000 €. Ces deux aides ne sont pas cumulables la même année.

Pour 2023, alors que tout augmente (dépenses courantes ou contraintes) et pour la 7ème année consécutive le budget du FAS de 130 M€ nous est toujours imposé par le Gouvernement.

Dès septembre, nous avons demandé au Gouvernement d'augmenter ce budget d'autant que les cotisations des agent.es et contributions des employeurs de 0,8% dédiées au budget du FAS représentent environ 191 M€ pour 2023 ;

La prorogation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) adoptée lors de cette séance ne modifie pas ce budget de 130 M€. La CGT a voté contre, tout comme nous avons voté contre cette COG en 2019.

- Aide équipement chauffage qui devient une aide pérenne.
- Quotas revus pour certaines aides et pour les deux tranches plus faibles : 2 500€ et 2 125€ au lieu de 1 850 € (pour 2022) et 2 050€ (pour 2021).

Si nous pouvons nous satisfaire de ces modifications, force est de constater que plusieurs milliers de pensionnés seront exclus des aides qu'ils auraient pu bénéficier auparavant alors même que la SOLIDARITÉ pour les pensionnés les plus défavorisés s'exprime par les ressources normalement dévolues au FAS mais qui

Pour autant, des modifications, que la CGT a votées, ont toutefois été apportées pour 2023 :

- Aide mutuelle rétablie
- Barème de ressources unique avec 4 tranches
- Aide énergie à 1 000€ maximum au lieu de 760€
- Aide équipement chauffage qui devient une aide pérenne.
- Quotas rebus pour certaines aides et pour les deux tranches plus faibles : 2 500€ et 2 125€ au lieu de 1 850 € (pour 2022) et 2 050€ (pour 2021).

Si nous pouvons nous satisfaire de ces modifications, force est de constater que plusieurs milliers de pensionnés seront exclus des aides qu'ils auraient pu bénéficier auparavant alors même que la SOLIDARITÉ pour les pensionnés les plus défavorisés s'exprime par les ressources normalement dévolues au FAS mais qui sont depuis de nombreuses années utilisées en partie pour combler quelque peu le déficit abyssal de la CNRACL.

Cette année 2023 sera l'occasion de préparer la prochaine COG espérons que le Gouvernement entende enfin les retraités de notre caisse !

Aides du FAS (1) : Mon aide équipement chauffage

Cette aide est destinée à remplacer un système d'ancienne génération par un système économe en énergie comme une chaudière au gaz à condensation, un poêle à bois ou à granulés ou une pompe à chaleur. Elle vient en complément du financement accordé par les pouvoirs publics.

Les conditions d'attribution

Le bénéficiaire doit être : Le retraité dont la CNRACL est le régime principal, l'orphelin percevant une pension principale de réversion orphelin de la CNRACL.

Vous devez remplir les conditions liées à votre régime de retraite

- Vous devez percevoir seulement une pension de la CNRACL
- Si vous percevez une pension personnelle et une pension de réversion, la CNRACL doit être le régime de retraite qui verse la pension personnelle.

Si vous percevez plusieurs pensions personnelles ou plusieurs pensions de réversion, la CNRACL doit être le régime de retraite qui rémunère le plus grand nombre de trimestres.

Vous devez avoir déjà bénéficié d'un financement de l'État

Les conditions de ressources

Votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser :

14 500 € pour une personne seule

21 750 € pour un couple

Tranches	Revenu fiscal de référence		Montant maximum attribuable (dans la limite des dépenses réellement engagées)
	Personne seule	Couple	
1	Jusqu'à 11 500 €	Jusqu'à 17 250 €	4 000 €
2	de 11 501 € à 13 000 €	de 17 251 € à 19 500 €	3 400 €
3	de 13 001 € à 14 500 €	de 19 501 € à 21 750 €	2 800 €

Les modalités d'attribution : Vous devez transmettre votre demande sur papier libre, accompagnée de votre dernier avis d'impôt et des différents justificatifs (photocopies facture, justificatif de financement de l'état) en précisant obligatoirement votre numéro de pension à :

Caisse des Dépôts - Fonds d'action sociale, Aide équipement chauffage

6, place des Citernes, 33059 Bordeaux cedex

Mis à jour le 04/01/2023



Nos réf. : 01/2023 - MB/LV

**Aux organisations de l'UCR-CGT,
Aux membres de la CE de l'UCR-CGT**

Montreuil, le 11 janvier 2023

Chères et chers Camarades,

À l'entrée de cette nouvelle année 2023, je vous souhaite au nom de l'UCR-CGT nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, de conquies sociaux et de paix.

Dès le début de l'année 2023, le Gouvernement choisit le rapport de forces avec sa nouvelle loi programmée en fin d'année 2022 sur le chômage, avec une volonté, un objectif de stigmatisation. Autre décision, confirmée par le Président Macron : la réforme des retraites. Le 10 janvier, le Gouvernement a annoncé ses propositions sur cette réforme, avec, en ligne de mire, un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et 43 ans de cotisations !

Sur ces 2 sujets, le pouvoir tente de diviser nos concitoyens pour éviter une opposition frontale à leur politique ultra-libérale. Nous avons construit une riposte unitaire, avec les 5 confédérations ainsi que les organisations de jeunesse, pour imposer d'autres choix.

La CGT prône pour une retraite pleine et entière à 60 ans, à 2 000 € brut. Nous serons à l'offensive pour participer activement et massivement à toute initiative de proximité ou à caractère national pour une retraite à 60 ans à taux plein ! Nous pouvons considérer que la bataille sur la retraite à 60 ans est un point fort de la lutte de ce début d'année. Il est important d'accentuer et de poursuivre les mobilisations de 2021 et 2022, sur les revendications, pour gagner ! D'ores et déjà, participons, faisons participer massivement les retraités à la journée de mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle du 19 janvier 2023.

Dans le même temps, comme décidé lors du dernier Comité général des 2 et 3 novembre 2022, agissons unitairement sur notre triptyque : augmentation des pensions de bases et complémentaires, la sécurité sociale intégrale, les services publics de proximité, ainsi qu'un bulletin de pension mensuel papier ou dématérialisé.

Le Gouvernement a tenté, à plusieurs reprises, de fustiger les retraités. Nos mobilisations l'ont contraint, ainsi que le patronat, à prendre des mesures sur les retraites de base et complémentaires. Mais le compte n'y est pas ! Ni pour 2022, ni pour 2023, avec le 0,8 % annoncé.

union confédérale des retraités - 263 rue de Paris case 3 - 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 - Politique financière : 01 55 82 81 76 - Administration : 01 55 82 83 71 - Communication : 01 55 82 83 84 - Fax : 01 55 82 83 75 - E-mail : ucr@cgt.fr - Site : www.ucr.cgt.fr

Quand on sait que les produits de 1^{re} nécessité augmentent de jour en jour : les fruits, les légumes, le gaz, l'électricité, le bois, le fuel, l'essence... Où allons-nous ! Au-delà du mécontentement massif que cela engendre, travaillons, par notre activité, à le transformer en exigences revendicatives et en mobilisations. Ne comptons que sur nous pour gagner cette dimension.

Alors que les cadeaux au patronat sont de plus en plus royaux. Tout le monde s'accorde à dire que le pouvoir d'achat est en berne, qu'il est de plus en plus difficile de finir les fins de mois, de plus en plus difficile de vivre, tout simplement. Les solutions proposées par le Gouvernement sont à l'opposé de celles de la CGT. Alors, en convergence avec la bataille sur les conditions de départ à la retraite, accentuons nos mobilisations pour améliorer nos conditions de vie.

Sur le dossier « retraites », nous nous félicitons, sous l'impulsion de l'UCR-CGT, que l'ensemble des 9 organisations de retraités s'inscrit pleinement dans la mobilisation, porteuse de nos revendications spécifiques, en convergence avec nos camarades actifs.

En ce qui concerne l'UCR-CGT et la confédération, nous déciderons très prochainement d'une initiative publique, à caractère national, sur la restitution de notre consultation « De quoi ai-je besoin pour vivre ». Elle démontrera le besoin d'augmenter les pensions et retraites complémentaires pour pouvoir vivre dignement et en bonne santé sa retraite. Pas seulement pour vivre, mais aussi pour faire du sport, pour découvrir la culture, les loisirs...

Avant de terminer mon propos, nous entrons aussi dans une année 2023 de congrès. Le Congrès confédéral de la CGT qui se déroulera du 27 au 31 mars à Clermont-Ferrand. Nous sommes déjà en possession des documents et j'invite chaque section de retraités à s'en emparer, à participer aux différentes réunions qui se dérouleront dans les sections de retraités, dans les UL...

Quelques mois plus tard, se déroulera le 12^e Congrès de l'UCR-CGT, du 27 novembre au 1^{er} décembre à Saint-Malo. Les commissions sont en place, le travail va débuter. Nous aurons, dans les semaines et mois à venir, l'occasion de revenir dessus.

Cher-e-s camarades, ces 2 rendez-vous démocratiques sont l'occasion de débattre sereinement et dans la fraternité, de nos orientations, de notre organisation, afin de faire grandir notre CGT : ses forces, son activité. L'ensemble de nos syndiqués, sous différentes formes, doivent être associés à la préparation de ces 2 congrès.

Comme vous le mesurez, cette année va démarrer par la mobilisation et se terminera par le congrès de l'UCR avec de nouvelles perspectives revendicatives et d'actions et une nouvelle direction de l'UCR-CGT.

À bientôt de vous rencontrer,

Marc Bastide
Secrétaire général de l'UCR-CGT

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case 3-1 • 93515 Montreuil cedex

Secrétariat général : 01 55 82 83 70 • Politique financière : 01 55 82 81 76 • Administration : 01 55 82 83 71 • Communication : 01 55 82 83 84 • Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr

Vie nouvelle



ABONNEMENT INDIVIDUEL

Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné ou parrainage :
15,00 €

Renouvellement :
19,30 €



ABONNEMENT DE SECTION

À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile pour 6 numéros soit du 233 au 238

Nouvel abonné :
15,00 €

Renouvellement :
17,80 €



Abonnement et prorata en cours d'année :

5 numéros : 14,85 €
4 numéros : 11,85 €
3 numéros : 8,90 €
2 numéros : 5,95 €
1 numéro : 2,95 €

Vie nouvelle + TSS

ABONNEMENT INDIVIDUEL

Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné ou parrainage :
à venir

Renouvellement :
à venir

ABONNEMENT DE SECTION

À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile pour 6 numéros soit du 233 au 238 pour Vie nouvelle et du 1 004 à 1 009 pour Le Travailleurs du sous-sol

Nouvel abonné :
à venir

Renouvellement :
à venir

Abonnement en cours d'année :

5 numéros : VN + TSS : à venir
4 numéros : VN + TSS : à venir
3 numéros : VN + TSS : à venir
2 numéros : VN + TSS : à venir
1 numéro : VN + TSS : à venir

LISTING D'ABONNÉS

Besoin de faire le point sur vos abonnés, vous pouvez nous demander une extraction au tarif de 22 €

VENTES PROMOTIONNELLES VN

Tout au long de l'année, vous pouvez commander des magazines pour le promouvoir. Les frais de ports sont à votre charge :

1 lot (25 ex) : 16,50€ - 2 lots (50 ex) : 22€ - 3 lots (75 ex) : 27,50€ - 4 lots (100 ex) : 33€

Votre demande est à envoyer avec le chèque de règlement, en précisant le(s) numéro(s) souhaité(s).

Vous pouvez également venir les chercher à Vie nouvelle à Montreuil.



La fin du timbre rouge

C'est une des grandes nouveautés de l'année 2023.

La Poste arrête de vendre les timbres rouges pour des lettres urgentes dès le 1^{er} janvier 2023 et les remplace par des e-Lettres rouges, un courrier dématérialisé.

Une solution soi-disant plus écologique mais qui pose des questions pour les personnes en situation de fracture numérique. N'oublions pas qu'environ 8 millions de personnes sont encore privées d'équipements informatiques à domicile, et plus d'un tiers des usagers d'Internet manquent des connaissances de base. En effet, les personnes qui ont du mal avec un ordinateur vont éprouver de nombreuses difficultés à suivre le véritable parcours du combattant que La Poste a créé avec la e-Lettre.

Comment ça marche ou comment faire compliqué ?

Vous allez devoir désormais taper votre courrier sur le site internet de l'entreprise, ou le numériser puis le joindre en PDF. La lettre sera ensuite transmise à la Poste la plus proche du destinataire. Là, un postier imprimera le courrier et le mettra sous plis.

Plus question, donc, d'envoyer par ce biais un chèque ou une feuille de soins à la Sécurité sociale.

Qu'en est-il du secret de la correspondance, inscrit dans l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui assure le maintien du caractère privé et secret des correspondances ?

La crainte du piratage

La Poste fait prendre des risques aux courriers de ses usagers. Le scan de la e-Lettre rouge étant archivé un an dans les data centers sécurisés du groupe, en France, pourront être pris pour cible par la cyber criminalité.

La fin du courrier prioritaire

Pour les personnes qui seraient réticentes à utiliser cette e-Lettre rouge qui a tout d'une usine à gaz pour l'utilisateur comme pour l'entreprise, il reste la lettre verte distribuée trois jours après son affranchissement.

Si vous voulez, malgré tout, envoyer un courrier qui préserve à la fois la confidentialité et qui arrive tout de même avant trois jours, La Poste vous propose la Lettre service Plus, conçue pour les envois nécessitant un suivi. Ce courrier est distribué deux jours après son affranchissement et coûte 2,95 €. Il va donc deux fois moins vite qu'avant, mais coûte deux fois plus cher.

C. Solaire

La nouvelle gamme de courrier à partir du 1er janvier 2023

Envois urgents	Envois courants	Envois importants	Envois recommandés
			
e-lettre rouge J+1*	Lettre verte J+3*	Lettre Services Plus J+2*	Lettre recommandée J+3*
A partir de 1,49 €	A partir de 1,16 €	A partir de 2,95€,	A partir de 4,83 €
Courrier numérique imprimé par La Poste et distribué par le facteur	Option de suivi	Plus de services : - suivi inclus, notifications expéditeur et/ou destinataire	Envoi avec preuve de dépôt et de distribution
Envoyée avant 20 h et distribuée le lendemain	La fonction de suivi coûtera +0,50 €	- possibilité de prise en charge depuis la boîte aux lettres des clients - compensation forfaitaire en cas de délais excessif.	Avec accusé de réception en option.

* délais indicatifs. Les timbres achetés avant le 1er janvier 2023 seront toujours utilisables aux nouveaux délais. - Source : La Poste - Infographie DDM, PhR.



NON À L'ATTAQUE DE MACRON CONTRE LES RETRAITES OUI, LA RETRAITE À 60 ANS MAXIMUM, C'EST POSSIBLE!

Le 19 janvier, dans l'unité syndicale, nous étions plus de 2 millions dans les rues, bien plus en grève, pour affirmer notre rejet de cette nouvelle réforme. Dans toute la France, des milliers de services, crèches, écoles, étaient fermés entièrement ou partiellement. Dans toutes les filières, dans toutes les collectivités et tous les établissements, la colère et la détermination étaient au rendez-vous. Per-

**EN ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES, EN HEURES
D'INFOS SYNDICALES,
RÉUNISSONS-NOUS POUR
PRÉPARER LE 31 ET
DISCUTER DES SUITES
IMMÉDIATES : OUI ON PEUT
FAIRE RECULER MACRON!**

sonne n'est dupe sur les intentions du gouvernement Macron-Borne. C'est la 8^e fois en 30 ans que les gouvernements successifs attaquent les salarié-es avec les mêmes arguments fallacieux. **Pourquoi vouloir nous faire travailler jusqu'à 64 ans minimum et augmenter la durée de cotisations?** Contrairement à ce qu'ils soutiennent, notre système des retraites n'est pas en péril. Celui-ci a d'ailleurs

.....

dégagé un excédent de 3 milliards en 2022 alors que le COR (conseil d'orientation des retraites), dans ses prévisions, avait annoncé 22 milliards de déficit.

Pour satisfaire ses partenaires et rassurer les marchés financiers de la zone euro, le gouvernement, malgré l'opposition massive des salarié·es, a décidé de passer en force le recul de l'âge de départ.

Alors que le taux d'emploi des plus de 60 ans est de 35,5 % et que 5 millions de personnes sont en recherche d'emploi, le gouvernement veut obliger les seniors encore en activité à travailler plus longtemps !

■ **L'ensemble des mesures annoncées sont des mensonges et parmi elles :**

- Le dispositif carrières longues est profondément dégradé.
- Aucun progrès notable en direction des femmes.
- Aucune mesure concrète sur la pénibilité.
- La promesse des minimas à 1200 € brut est une fumisterie et loin de nos revendica-

tions. De plus, 2 millions de retraité·es qui n'ont pas une carrière complète en seront exclu·es.

La fin des régimes spéciaux annoncée au titre de l'équité n'est qu'un nivellement par le bas pour satisfaire l'appétit patronal.

Carrières bloquées, point d'indice bloqué, pénibilité aggravée, inégalité des salaires Femmes-Hommes, espérance de vie diminuée... et ils nous parlent d'équité !

En pleine crise inflationniste, l'outrance et la provocation n'ont aucune limite.

Les géants du CAC 40 ont reversé plus de 80 milliards à leurs actionnaires en 2022.

=> Contre tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et contre tout allongement de la durée de cotisations, pour un retour à un départ à 60 ans maximum à taux plein !

=> Pour le maintien de nos régimes de retraites (CNRACL, régime général, IRCANTEC...) et leur renforcement par des recrutements statutaires et conventionnels massifs !

TOUS EN GRÈVE DÈS LE 31 JANVIER



**EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, EN HEURES D'INFOS SYNDICALES,
RÉUNISSONS-NOUS POUR PRÉPARER LE 31
ET DISCUTER DES SUITES IMMÉDIATES :**

OUI, ON PEUT FAIRE RECULER MACRON !



JANVIER 2023 | NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

JE LUTTE, JE ME SYNDIQUE, JE GAGNE AVEC LA CGT !

Nom.....Prénom.....

Adresse

Entreprise / Collectivité :

Code postal.....Ville.....

Tél. Courriel :

À remettre à un·e syndiqué·e CGT



Je flashe
et je me syndique en ligne

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

(La cotisation comprend l'abonnement à *Mémoires d'avenir*,
la revue de l'IHS de la Fédération des
Services publics, et aux *Cahiers de l'IHS confédéral*)

Adhésion individuelle syndiqué-e : 20 euros

Adhésion individuelle hors CGT : 40 euros

Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros

Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 80 euros

Adhésion coordination syndicale départementale

ou coordination fédérale régionale : 50 euros

Organisation, institution hors CGT : 150 euros



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse postale

Code postal Ville

Mail..... Téléphone

Bulletin et chèque à retourner à :

IHS des Services publics CGT

Case 547 - 263, rue de Paris

93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Année 2023 Adhésion individuelle syndiqué-e

Adhésion individuelle hors CGT Adhésion syndicat - 100 adhérent-es

Adhésion syndicat + 100 adhérent-es Adhésion CSD ou CFR

Adhésion Union fédérale Adhésion organisation, institution hors CGT